

de ce boulet vous prouve combien le moule dans lequel il a été coulé, était grossier, et démontre qu'il n'a été fondu qu'à une époque très reculée, où l'art de la fabrication des objets de cette espèce n'était encore qu'à son enfance. Ainsi montrez ce boulet à une personne versée dans ce genre de connaissances, et elle vous dira que ce boulet a plus de trois siècles d'existence. Ce boulet est un grand témoin, il nous prouve qu'il appartenait à un bâtiment armé en guerre tels qu'étaient ceux de Jacques Cartier.

Ajoutons à ceci les inductions que l'on peut tirer du rapport de la commission nommée par M. Hovius, chevalier de la légion d'Honneur, maire de Saint-Malo. Cette commission après avoir pris en considération la communication de M. Hamel, et différents objets détachés de cet ancien vaisseau, tels que quelques morceaux de bois, quelques clous, quelques substances qui avaient servi au calfatage, quelques pierres trouvées dans la coque du vaisseau, et une description de ses restes, se prononce en faveur de la présomption que ces restes sont ceux de la *Petite Hermine* que Cartier a abandonnée en 1536, comme nous l'avons déjà dit. (*Voyez les numéros du Canadien du 3 juin dernier, et du 25 août 1843.*)

Eh bien, Messieurs, avais-je raison de dire que si l'on m'eût consulté on n'aurait pas posé cette croix avec l'inscription dont nous avons parlé, au devant de l'Hôpital de Marine? mais à l'entrée de l'une de ces petites rivières dont nous avons parlé, ou peut-être en désespoir de cause auprès de ces pierres, restes d'une cheminée de la maison qu'habitaient autrefois nos savants Pères Jésuites. Mais, maintenant, convenons que cette croix devrait être placée sur l'éminence qui est au nord de l'endroit où étaient les restes de la *Petite Hermine*, et que le ruisseau Saint-Michel devrait prendre le nom de Jacques Cartier,

Aprésent que je crois m'être acquitté de ma tâche, je vous demande, Messieurs, si je n'ai pas quelque droit de priorité d'invention sur cette question; si je n'ai pas quelque raison de me plaindre de l'espèce de voile que l'on paraît avoir jeté sur ma dissertation relative au canon de bronze dont nous avons parlé, dans une circonstance où tout annonce que c'est cet écrit qui a été le mobile de ces recherches pour trouver les restes de la *Petite Hermine*. Mais je connais trop bien l'histoire du cœur humain pour ne pas me contenter de terminer, en disant avec le poète latin *sic vos non vobis*...